

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS***concernant**le déploiement de quatre défibrillateurs en accès public*

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Chaque année dans le canton de Vaud, 450 personnes décèdent d'un arrêt cardio-respiratoire. C'est l'une des principales causes de mortalité dans le Canton. De 2014 à 2017, il y a eu ainsi 98 interventions des secours pour un arrêt cardio-respiratoire à Yverdon-les-Bains.

Lors d'un arrêt cardio-respiratoire, les chances de survie diminuent de 10% par minute. C'est pourquoi, le Service cantonal de la santé publique a présenté le 5 juillet 2018 une application pour smartphone « First Responders Canton Vaud », gérée par la Fondation First Responders. Le principe est simple : les personnes formées à la réanimation cardio-pulmonaire et bénéficiant d'un certificat BLS AED à jour peuvent de manière volontaire s'annoncer comme « premier répondant ». Ils sont alors alarmés en cas d'évènement nécessitant une réanimation dans la zone d'intervention géographique sélectionnée lors de leur inscription.

Cependant, l'efficacité des interventions de ces premiers répondants dépend en partie du matériel qu'ils ont à disposition. La présence d'un défibrillateur en libre accès sur des sites identifiés comme sensibles constituerait ainsi un complément intéressant à l'application «First Responders Canton Vaud». Après l'alerte des secours et le massage cardiaque, la défibrillation est en effet le troisième maillon de la chaîne de survie, dans la mesure où elle favorise la relance des fonctions vitales de la personne en arrêt cardio-respiratoire.

C'est pourquoi, la Municipalité a décidé de la mise en place de quatre défibrillateurs en accès public 24/24 dans des lieux stratégiques, lesquels ont été identifiés selon trois critères : l'accessibilité, le niveau de fréquentation et le niveau de risque. Il s'agit de :

- la Place Bel-Air, près de la clinique dentaire ;
- la rue de la Plaine, côté Château ;
- la plage, près du restaurant ;
- le centre sportif des Isles.

Il est prévu que ces défibrillateurs soient opérationnels au printemps 2019. Ils viendront s'ajouter aux 30 défibrillateurs déjà répertoriés sur le territoire communal, dont 9 sont placés dans des pharmacies.

A noter que ce projet s'inscrit dans le cadre de la suite donnée au postulat de M. le Conseiller communal Brian Oosterhoff, « Sécurité de l'espace public », auquel la Municipalité a répondu dans le cadre du préavis PR 13.13PR, accepté par le Conseil

communal avec un amendement le 27 juin 2013. La Municipalité considère dès lors avoir répondu aux préoccupations du motionnaire et du Conseil communal.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



J.-D. Carrard



Le Secrétaire



F. Zürcher